

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 82 (2020)
Heft: 2

Rubrik: Beaucoup de connaissances spécialisées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le LUTaCH a attiré plus de 550 entrepreneurs de travaux agricoles et leurs collaborateurs durant deux jours à Forum Fribourg, sis dans la commune de Granges-Paccot. Photos: Heinz Röthlisberger

Beaucoup de connaissances spécialisées

Le deuxième LUTaCH s'est déroulé à Forum Fribourg à la fin janvier. Le programme comprenait des présentations, des podiums et des échanges entre collègues. En outre, 45 entreprises ont donné des informations sur leurs services et produits.

Heinz Röthlisberger

À l'occasion du deuxième LUTaCH, le secteur des agro-entrepreneurs suisses s'est retrouvé à la fin janvier pour deux jours à Forum Fribourg. Oskar Schenk en tire un premier bilan satisfaisant. « Nous avons accueilli 550 membres qui ont fait le déplacement avec leurs employés et leurs familles », a affirmé le président d'Agro-entrepreneurs Suisse. Le concept du LUTaCH, qui s'était déroulé pour la première fois en 2017, permet aux sponsors de présenter leurs produits et services. Cette année, ce sont 45 entreprises comprenant des spécialistes de matériels agricoles, des pneumatiques, des sélectionneurs de semences ainsi que des entreprises agro-chimiques qui ont pris part à cette manifestation. La première journée affichait un programme très riche avec des présentations spécialisées, des tables rondes ainsi que la LUTaCH-Party en soirée. Les participants ont aussi profité de nombreuses occasions de discuter

avec leurs homologues. Le réseautage est aussi l'une des forces de LUTaCH.

Lisier: nouvelles prescriptions

Harald Menzi, de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), a présenté un exposé intitulé « Avenir de l'épandage du lisier ». Cette conférence traitait de la révision actuelle de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) qui devrait rendre obligatoire l'utilisation de dispositifs réduisant les émissions dans les PER dès 2022. Seuls les épandages en bande au moyen de pendillards ou de rampes à patins ainsi que les injecteurs en bandes ouvertes ou fermées seront admis. Les épandages à buse large ne seront tolérés que dans les grandes cultures, pour autant que le lisier soit incorporé au sol dans les heures qui suivent. Les techniques d'épandage qui réduisent les émissions trouvent leurs limites sur les terrains en pente. C'est pourquoi l'obligation serait

limitée aux parcelles affichant moins de 18 % de pente. Selon la consultation qui a commencé à l'automne 2019, des exceptions devraient être possibles. À ce sujet, Harald Menzi précise que « des règles claires sont nécessaires pour définir quand les exceptions à l'utilisation des techniques réduisant les émissions sont possibles ». Le Conseil fédéral décidera ce printemps des détails de cette révision et des conséquences pour les agriculteurs et agro-entrepreneurs.

Table ronde « Circulation routière »

La table ronde animée par Beat Wyss, agro-entrepreneur à Oberramsern (SO), traitait du thème de la circulation routière. Au cours des discussions, les nouvelles prescriptions de freinage pour les véhicules agricoles entrées en vigueur l'année dernière ont été évoquées. La question « Pneumatique ou hydraulique ? » s'est posée. Une question venant du public

demandait pourquoi l'Office fédéral des routes (OFROU) n'a pas profité de cette occasion pour retirer définitivement le freinage hydraulique. Ne tolérer que le freinage pneumatique aurait été très radical, mais il s'agit de la meilleure solution à long terme. Tout le monde aurait eu le même système de freinage, qui est aussi le plus sûr. Avec la solution actuelle, qui tolère les systèmes pneumatiques et hydrauliques, on ne fait que repousser le problème. Dans sa réponse, Niklaus Wysshaar de l'OFROU affirme être d'avis que «les freins hydrauliques peuvent encore être utilisés». Il s'agit aussi de protéger les investissements des agriculteurs et d'éviter d'avoir à modifier ou à changer l'ensemble du parc roulant. Beaucoup de participants ont émis des doutes concernant les combinaisons possibles entre les «nouveaux» et les «anciens» tracteurs. Sur ce sujet, Niklaus Wysshaar a indiqué qu'une instruction détaillant ce qui est permis ou pas sera donnée ce printemps.

Du nouveau au sujet des systèmes de régulation de la pression de gonflage

L'animateur Beat Wyss a parlé du problème des installations de régulation de la pression de gonflage des pneumatiques montées après coup sur les machines. Quand ces dispositifs passent par-dessus les roues, ils peuvent être des sources de danger pour les autres usagers de la route. Il faut préciser que ces dispositifs ne sont pas autorisés et des amendes ont déjà été infligées. «Dans ce domaine, les choses bougent», a ajouté Niklaus Wysshaar. Comme ces équipements sont bénéfiques pour la protection des sols, une réflexion est actuellement en cours et une légalisation pourrait voir le jour.

Les différences d'interprétations de la loi sur la circulation routière entre les différents cantons ont aussi été abordées. Andreas Thönen, de la Police cantonale bernoise, a informé qu'un groupe de travail a été constitué. Ce dernier a pour but d'uniformiser les méthodes et les interprétations des différents corps de police cantonaux. Selon Thönen, «le but de ce groupe de travail est d'arriver à une égalité de traitement au niveau suisse».

Unis contre les initiatives

Le programme se terminait avec la table ronde «Site de production Suisse». Cette discussion placée sous la direction d'Adrian Krebs, rédacteur en chef de la *Bauern-*

Nouveau gérant



Nicolas Eschmann est le nouveau gérant d'Agro-entrepreneurs Suisse.

La 17^e assemblée générale d'Agro-entrepreneurs Suisse s'est déroulée à Forum Fribourg avant l'ouverture officielle de LUTaCH. Le président Oskar Schenk a informé les membres présents que Nicolas Eschmann (27 ans), de Gondiswil, prendra ses nouvelles fonctions de gérant au 1^{er} mars. Il succédera à Romain

Fonk. Ce dernier, qui a occupé ce poste les trois dernières années, souhaite réduire son taux d'activité à 40 %. Dans un premier temps, Nicolas Eschmann sera employé à 80 % et son pensum passera à 100 % à partir du 1^{er} septembre. Agro-entrepreneurs Suisse souhaite développer son siège administratif de Riniken pour atteindre un total équivalent à 2,2 postes à plein temps. Marlise Biland quittera l'association à la fin février. Elle y a occupé le poste de secrétaire pendant plus de dix ans. À la fin décembre, Agro-entrepreneurs Suisse comptait 371 membres, soit 17 de plus qu'une année auparavant. Le budget ainsi que les comptes ont été approuvés à l'unanimité. Nicolas Pavillard, qui a siégé neuf ans au comité, dont un en tant que président, a été nommé membre d'honneur. Romain Fonk a présenté de nouveaux sponsors ainsi que l'avocat Stephan Stulz, qui possède des bureaux à Baden et Zürich. Grâce à ce partenariat, Agro-entrepreneurs Suisse peut maintenant proposer un service de conseil juridique. Le programme d'activité 2020 comprend entre autres les journées de plein champ à Kölliken, l'Agrama à la fin novembre ainsi que le séminaire des entrepreneurs allemands de travaux agricoles (DeLuTa) en décembre.

zeitung, a vu se confronter les avis de politiciens et de décideurs agricoles. Les discussions ont notamment porté sur les initiatives pour une eau potable propre et pour une Suisse libre de pesticides. Il a entre autres été constaté que ces deux

textes ont rouvert d'anciens fossés pourtant rebouchés depuis longtemps. Les participants à cette table ronde sont tous arrivés à la conclusion que seule l'unité du secteur agricole permettra de lutter contre ces deux initiatives. ■



Une légalisation des dispositifs de régulation de la pression de gonflage passant par-dessus les roues pourrait arriver. C'est l'une des informations données par Niklaus Wysshaar de l'OFROU.